



## **CESER Bourgogne Franche-Comté**

**Séance plénière du 12 Décembre 2023**

### **Rapport 3.1 de l'exécutif régional : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)**

#### **Déclaration de Dominique Gallet au nom de la CGT**

Comme rappelé au début du rapport soumis par le Conseil Régional, le CPRDFOP a pour objet « l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional ».

Est annexé à ce rapport un très important travail réalisé par Emfor qui, après avoir très justement rappelé la complexité de la relation formation-emploi, présente la formation professionnelle initiale et continue en Bourgogne-Franche-Comté et la complète par un état des lieux socio-économique régional avec deux approches : une par secteurs et filières professionnels et l'autre par territoires à travers les zones d'emploi.

Par exemple, ce document d'Emfor souligne :

- plus le niveau du diplôme préparé est élevé, plus le taux d'emploi progresse, plus la part d'emploi en CDI est importante ;
- des effectifs de l'enseignement supérieur en progression mais moins marquée en région qu'au plan national ;
- la progression du nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation au cours des quatre dernières années avec près de la moitié de ces entrées par des demandeurs d'emploi ayant au mieux un niveau CAP ;
- le taux d'accès à l'emploi supérieur pour les sortants de formation qualifiante (à noter que le mot qualification n'est jamais employé dans le texte du Cprdfop !) ;
- le sexe, le domaine de formation ainsi que l'âge sont des facteurs qui influencent le retour à l'emploi.

Autant d'éléments importants et d'axes de travail possibles.

On pouvait donc assez logiquement s'attendre à ce que la construction du Cprdfop 2023-2028 s'appuie sur les constats de cet outil de grande qualité pour analyser les enjeux essentiels pour la région Bourgogne-Franche-Comté, les points forts sur lesquels s'appuyer et à développer, les difficultés auxquelles il faut faire face pour y remédier et apporter des solutions. Dans un second temps, le Conseil régional pouvait ainsi s'appuyer sur cette analyse pour dégager une



stratégie, des objectifs prioritaires précis et engageants, et donc des mesures concrètes pour répondre aux réalités de la situation régionale et ainsi construire un Cprdfop ambitieux. Cela aurait pu être mais ce n'est pas !

Alors que la loi prévoit qu'un Cprdfop doit avoir une partie consacrée aux jeunes, une aux adultes, une aux personnes en situation de handicap, on pouvait s'attendre à ce que les besoins en formation initiale et continue des habitants de notre région soient le socle de sa construction. Il n'en est rien. A aucun moment les publics, leurs réalités, leurs diversités sont pris en compte pour leur permettre d'accéder à une formation initiale ou continue de qualité, d'acquérir une qualification pourtant indispensable.

Et ensuite ?

Nous avons au final un Cprdfop, ou stratégie régionale formation orientation, construit comme si les travaux d'Emfor n'avaient pas existé, d'une grande platitude, reprenant les vocables politiquement corrects et branchés dont les médias nous abreuvent à longueur de journée : époque anxigène, accompagnement des transitions (alors que les bifurcations deviennent indispensables), dynamiques et solutions partenariales, coopération, agilité, innovation, coloration des formations, attractivité ...

En fait les 3 ambitions stratégiques, les 5 engagements et les 18 mesures du CPRDFOP sont très généralistes, globalisants et visent uniquement à répondre aux besoins de l'économie mais sans ses acteurs, de l'offre de formation mais sans les organismes notamment ceux du service public. Ils insistent de façon surprenante (c'est quand même 2 engagements sur 5 et 6 mesures sur 18 !) sur le pilotage et la gouvernance : réaliser un diagnostic alors qu'il existe, mettre en place une feuille de route, valoriser, coordonner, faire se rencontrer ... Mais piloter et coordonner quoi ?

Le Conseil régional met fortement en avant sa démarche partenariale : 5 réunions, 350 participants, 100 contributions. Certes ! Mais il ne suffit pas de concerter ; Il faut aussi écouter et prendre en compte.

Nous ne retrouvons pas les travaux du Ceser (1 saisine à la demande du Conseil régional sur l'orientation puis une contribution globale) dans les écrits finaux. Il en est d'ailleurs de même des propositions de la CGT portées au Crefop. Les élus et services régionaux auditionnés nous ont montré qu'ils les connaissent pourtant bien et nous assurent de leur prise en compte à venir. Nous voulons bien les croire mais pourquoi rien de tout ceci n'est-il écrit ? Nous nous sommes même demandés qui avait rédigé ce document final qui aurait pu être celui de n'importe quelle région. Est-ce un service de la Région, mais pourquoi ne pas avoir inclus tout ce qui a été dit à l'oral en commission formation-recherche ? Est-ce un « prestataire spécialisé » comme pour le futur SRESRI, auquel cas nous pouvons dès lors être inquiets de ce qui sortira de ce dernier ? Est-ce une intelligence artificielle, très forte pour aligner les poncifs mais beaucoup moins pour élaborer des stratégies concrètes ?

Deux schémas sont annexés à ce CPRDFOP.

- Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales est par opposition concret. Il part d'une analyse de la situation, notamment dans les secteurs professionnels



concernés, malmenés par des choix d'économie budgétaire, des restrictions de postes, une intensification du travail, des conditions de travail dégradées, des bas salaires. L'attractivité de ces métiers est une vraie question. Un vrai travail des branches professionnelles, des employeurs publics et privés, de l'Etat est indispensable pour y remédier. Ce n'est pas le schéma qui résoudra la question même si ses 4 ambitions et 13 mesures sont ambitieuses.

Nous avons un souci avec la mesure 11 et le développement de l'apprentissage. Celui-ci est un processus de formation en milieu de travail, des conditions sont à réunir pour qu'il puisse avoir lieu et soit qualitatif. Dans nombre de lieux, ces conditions ne sont plus réunies et le risque est fort d'une utilisation de ce dispositif comme un dispositif d'emploi peu cher avant d'être un dispositif de formation. Il en est de même pour l'accueil de stagiaires qui demandera une vigilance particulière.

- Le schéma prévisionnel de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie est très orienté vers la réponse aux stricts besoins immédiats des entreprises. Or les travaux du Ceser, à la demande du Conseil régional, ont mis en évidence l'importance capitale de l'accompagnement des personnes, jeunes et adultes. Ce qui demande de l'écoute et du temps. Ce n'est pas la multiplication d'outils d'information même très divers : films, casques de réalité virtuelle, théâtre forum, plateformes ... qui y répondront seuls.

Aujourd'hui, 12 décembre, toutes les organisations syndicales d'enseignants des lycées professionnels appellent ensemble à l'action et la grève pour exiger le retrait de la réforme en cours du lycée professionnel qui a pour but d'organiser leur démantèlement dans la plus totale précipitation. Son objectif est de diminuer considérablement le volume horaire de formation, de mettre en adéquation les formations et les besoins des entreprises en n'ouvrant des formations que dans les métiers dits en tension ou d'avenir au risque d'accélérer le décrochage scolaire et la non-qualification. Par ses engagements et mesures, par la construction du schéma des formations, le Conseil régional, via ce Cprdfop, ne doit pas être l'accompagnateur ou le bras armé de cette politique gouvernementale qui se fera au détriment des jeunes.

Si nous avons à voter ce projet, nous voterions contre. Mais l'avis très sévère du Ceser pointe ces interrogations et les limites de ce texte, nous voterons l'avis du Ceser et non le document du conseil régional.